

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2024

| OBJET | RAPPORTEUR | DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|-------------|--|
| Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2024 | M. Le Maire | Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2024. |
| Décisions du Maire | M. Le Maire | <p>Le conseil municipal prend acte des décisions intervenues depuis le 20 janvier 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - N°2024-01 du 25-janv-24 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX - N°2024-02 du 07-mars-24 : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC Mme BORG ORTHOPHONISTE - N°2024-03 du 07-mars-24 : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL LOSADENT - N°2024-04 du 20 mars 2024 : Conclusion d'un bail dérogatoire avec Le DR LADOUCEUR - N°2024-05 du 20 mars 2024 : Conclusion d'une convention précisant les modalités financières pour le paiement des charges afférentes à l'occupation des locaux dans le cadre du contrat de collaboration liant le docteur LADOUCEUR avec les DOCTEURS THIEBAULT et STANOJEVIC - N°2024-06 du 28 mars 2024 : Demande de subvention pour les travaux de gestion des eaux pluviales le long de la RD84 |
| Demande de subvention pour l'aménagement de la zone de Prestige (phase 2) | M. Le Maire | <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>-SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour le programme « Aménagement de la zone de Prestige» pour un montant de 1 202 775.00€</p> <p>-APPROUVE le plan de financement joint en annexe de la présente délibération</p> <p>-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier</p> |

| <p>Fixation de la durée des amortissements</p> | <p>M. Le Maire</p> | <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ADOPTER le principe de l'amortissement au prorata temporis - DE FIXER la durée de l'amortissement pour les subventions d'équipement par nature de biens comme suit : <table border="1" data-bbox="715 461 1522 609"> <thead> <tr> <th data-bbox="715 461 1011 499">Article/Immobilisation</th> <th data-bbox="1011 461 1522 499">Biens ou catégorie de biens</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="715 499 1011 537">204 114</td> <td data-bbox="1011 499 1522 537">Voirie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="715 537 1011 609">204 183</td> <td data-bbox="1011 537 1522 609">Projet d'infrastructure d'intérêt national</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - DE FIXER un seuil unitaire de 4000 € en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur une année. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition. | Article/Immobilisation | Biens ou catégorie de biens | 204 114 | Voirie | 204 183 | Projet d'infrastructure d'intérêt national |
|--|--|---|------------------------|-----------------------------|---------|--------|---------|--|
| Article/Immobilisation | Biens ou catégorie de biens | | | | | | | |
| 204 114 | Voirie | | | | | | | |
| 204 183 | Projet d'infrastructure d'intérêt national | | | | | | | |
| <p>Désignation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) de la Ville de LAGNY LE SEC</p> | <p>M. Le Maire</p> | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation, - ARRETE les propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente, - PRECISE que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Pays de Valois, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département de l'Oise, - DIT que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral du Département de l'Oise. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France. | | | | | | |

| | | |
|--|--------------------|---|
| <p>Autorisation pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage des études de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable dans le cadre de la suppression du PN30 ainsi que la convention de financement de ces études</p> | <p>M. Le Maire</p> | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des études de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable dans le cadre de la suppression du PN30, - APPROUVE la convention de financement de ces études avec la DREAL, - AUTORISE Monsieur Antoine DAUDRE, 1^{er} adjoint au Maire, à signer les conventions et tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. |
| <p>Convention avec la SELARL LOSADENT</p> | <p>M. Le Maire</p> | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis relatifs à ce dossier dans la limite de 71 500€ ainsi que la convention de prise en charge des travaux avec la SELARL LOSADENT - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération |
| <p>Adhésion de la commune à l'association « les amis de la Gendarmerie »</p> | <p>M. Le Maire</p> | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'adhérer à l'association « les amis de la Gendarmerie ». - VERSE la somme de 100€ à ladite association, au titre de l'année 2024. - AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération. |

LAGNY LE SEC, le 5 janvier 2024.

Le Maire,



 Didier DOUCET